

CCTP

CAHIER DES CHARGES CONCERNANT L'EXTERNALISATION DE LA GESTION DU CIMETIERE

Travaux journaliers, tous les jours de l'année (sauf weekend et jour férié)

1 - Tri des poubelles tous les jours : 1 Bac ordures ménagères 160 L.

3 Bacs déchets plastiques ainsi que les cartons 360 L.

3 Bacs Bio déchets 140 L.

→ Le tri se fera pendant ½ heure environ chaque jour.

→ Retrier les erreurs de tri que peuvent faire les utilisateurs.

→ Mettre les ordures ménagères dans le bac prévu à cet effet.

→ Le nettoyage des bacs se fera une fois par semaine

2 - Sortir les poubelles (le matin, suivant le planning SMTC)

→ 3 Bacs plastiques : 1 fois toutes les deux semaines

→ 1 Bac ordures ménagères : 1 fois toutes les deux semaines

→ 3 Bacs Bio déchets : 1 fois par semaine

3 - Entretien des Tombes Historiques (20 tombes)

+ Différents massifs (9) dont 4 Bacs et 5 Massifs (Surface m² : 12 m² environ)

→ Arrosage suivant les besoins à minima 2 fois par semaine

→ Désherbage et entretien des tombes et massifs 5 fois par an
(Mars/Mai/Juillet/Septembre/mi-October)

→ Plantation sur les tombes et les différents massifs 3 fois par an (printemps /été /automne)

(Plantes fournies par les espaces verts de la Ville)

4 - Tonte/ Débroussaillage/ Soufflage/balayage

→Surfaces :

Tonte : 900 m² environ (ancien cimetière)

790 m² environ (nouveau cimetière)

Débroussaillage : 100 ml environ

Balayage des allées macadam du cimetière (enlèvement des graviers), dès que nécessaire.

→Fréquence : Tontes de Mars au 1^{er} Novembre : **15 fois** minimum, ou dès que nécessaire.

Débroussaillage entre les pierres tombales et le long des murs

2 Tailles en Mars et Octobre : Haies ml : 30ml environ

Nombres d'Arbres : 6 Grands

5 - Désherbage phyto Annuel

Le désherbage se fera sur toutes les allées gravillonnées et en stabilisé, afin de maintenir les zones propres en permanence toute l'année ainsi que le long du mur extérieur de l'enceinte du cimetière.

→ Un anti germinatif sera appliqué au mois de Mars

→ Suivi d'un traitement désherbant : Mai / Juillet/ Septembre/ mi-October (4 applications)

→Certificat phyto obligatoire

→ Variante possible en désherbage écologique suivant l'évolution de la réglementation.

→ Un ramassage des herbes mortes devra être fait systématiquement suite au traitement.

→Surfaces :

Stabilisé : Ancien cimetière 150 m² environ / Nouveau cimetière 1040 m² environ

Zones gravillonnées ancien cimetière : -Gravillons entre tombes 1300 m² environ

-Allées gravillonnées : 5920 m² environ

6 - Entretien des locaux

→ Maintenir les locaux d'eau (2 lavabos, 1 urinoir et 2 toilettes) dans un état de propreté irréprochable (nettoyage 1 fois par semaine le vendredi).

→ Assurer le réapprovisionnement du papier toilette et du savon (fourni par la Commune) dès que nécessaire

→ le Bureau sera maintenu dans un état de propreté permanent.

→ Tous dysfonctionnement devra être signalé (chaudière Réseaux AEP...)

7 - Entretien Bassin

→Vérification et nettoyage si nécessaire des trop pleins : 1 fois par semaine

→ Vérification du bon fonctionnement de la pompe (visuel)

→ Nourrissage des poissons : 1 fois tous les deux jours

- 1. Toutes les surfaces sont données à titre indicatif**
- 2. Les produits phytosanitaires seront fournis par l'entreprise**
- 3. Les apports éventuels et ponctuels de gravier pour les allées seront fournis par la commune et mis à disposition sur le site.**
- 4. Fournir l'attestation d'assurance RC à la mairie de Cernay.**

CERNAY, le

Signature du pouvoir adjudicateur

(Date et signature)

Signature de l'entreprise

(Date et signature)